

SOLIDARITÉ

Les missions de la Commission Solidarité augmentent toujours :

- Les 9 chauffeurs transportent une trentaine de personnes.
- Le cinéma, très apprécié, rassemble de 15 à 25 personnes toutes les 6 semaines. La prochaine séance aura lieu le 22 juin 2023. Pour vous inscrire, contactez Alain Péan au 06.67.90.49.78.
- Les visiteurs bénévoles sont présents mais recherchent toujours des personnes disponibles.
- L'action « petit bricolage » vient d'être mis en place. Vous pouvez faire changer des ampoules, poser des étagères, réparer un vélo, etc...

Pour toutes ces actions, contactez la mairie qui transmettra.

La Commission Solidarité ne s'arrête pas là. Elle prépare une 2^{ème} Charte sur la MOBILITÉ, LE HANDICAP et L'HABITAT. Projet en partenariat avec la MSA, le CIF SP et l'ADMR.

Pour info, des informations seront affichées en mairie et dans le hall d'entrée de Leclerc et d'Auchan.

UNE ECOLE A LA MER !

Les élèves de l'école primaire Anne Frank de Thuré ont vécu une aventure passionnante lors de leur sortie en classe de mer à Saint Hilaire de Riez, grâce au généreux soutien des entreprises mécènes et des partenaires locaux, dont la commune de Thuré ! Pendant 3 jours, ils ont exploré un marais salant, découvert Noirmoutier en petit train et admiré les merveilles de l'aquarium de Talmont St Hilaire. Ils ont aussi profité de la plage en pratiquant la pêche à pied, en s'adonnant au sport, et à l'art. Cette expérience inoubliable a été rendue possible grâce à la contribution précieuse de nos partenaires. Un grand merci à tous ceux qui ont soutenu cette sortie scolaire et ont contribué à enrichir l'éducation des élèves !

FESTIVAL ESPRIT ROCK

Samedi 9 septembre 2023, LE BOCAL A ZYK organise en coopération avec la commune de THURÉ et GRAND CHÂTELLERAULT son deuxième festival itinérant intitulé "ESPRIT ROCK". Les concerts sont proposés pour cette deuxième édition sur la commune de Thuré, sur le site du stade Freddy AMIRAULT, de 16h30 à minuit. Une soirée concert en entrée gratuite, avec la programmation de 5 groupes Rock et artistes, originaires de notre région ou des régions limitrophes.

THE GUMPS, OAK VEINS, CHASING FOXES, LA JARRY, SILVERSTRO DICE

Vous pourrez trouver tout le programme du festival sur :

www.thure.fr (sur l'agenda)

MEDAILLE D'ARGENT DU CONCOURS LEPINE

Dominique VERCRUYCE, habitant Thuré invente des outils utiles pour les artisans. Il vient de déposer son 5^{ème} brevet et a obtenu la médaille d'argent au célèbre concours Lépine pour son serre joints à tête repliable. « Avoir des idées, les concrétiser en déposant des brevets permettant d'aider les professionnels du bâtiment, c'est mon médicament » nous dit-il.

Il vient de céder sa menuiserie à Jérémy MARTINEAU qui continuera à proposer les services.

On peut le joindre au 06 80 90 81 44.

Un nouvel artisan dans la commune qui perpétuera l'entreprise, créée par notre inventeur de génie.

TOURISME

Sur la commune de Thuré, le tourisme se développe tout doucement, et la commission tourisme en collaboration avec l'office du tourisme de Châtellerault a plusieurs événements à vous proposer.

- Balade aux yeux bandés, mardi 18 juillet 2023.
- De cours en Jardins au château de la Massardière avec le groupe French Quarter, mercredi 19 juillet 2023.
- Randonnée de l'été commentée avec visite du SCEA les noisetiers, mercredi 9 août 2023.

Vous pouvez également parcourir les chemins balisés au cours desquels vous découvrirez des châteaux, des porches, des endroits très agréables et un paysage très varié. Les parcours sont disponibles en mairie.

En attendant de vous rencontrer sur les sentiers de notre belle et vaste commune, un projet est à l'étude : **Terra Aventurra**. Il s'agit d'un jeu de piste basé sur le patrimoine. Il consiste à résoudre des énigmes sur un parcours de 5 km maximum.

LES MINI-CAMPS

Trois séjours sont organisés cet été par la Caisse des Ecoles. Le premier se déroulera du 7 au 14 Juillet 2023 au lac d'Aiguebelette (Savoie) pour 15 adolescents de 11 à 17 ans, le deuxième à Montlouis-sur-Loire du 24 au 28 Juillet 2023 pour 15 enfants de 6 à 8 ans et le dernier se déroulera à Lezay (Deux-Sèvres) pour 10 enfants de 3 à 5 ans du 21 au 23 Août 2023.

Des séjours très attendus par les enfants et les jeunes. Ils vont en effet leur permettre de participer à des activités variées (initiation à l'escalade, au paddle, à l'équitation et visite des mini-châteaux...), de découvrir l'environnement et de s'initier à des activités nouvelles et apprendre la vie en collectivité.

RESTAURATION DU PORCHE



La commune de Thuré est devenue propriétaire du porche, emblème de Thuré. Nous allons procéder à la restauration de la pile de soutien, de l'escalier et de l'arc de jardin qui nécessitent un important travail de remise en état. D'autre part, la charpente et la couverture en ardoises seront entièrement rénovées. Un budget estimé à 35 000 € sera financé par des subventions à hauteur de 80 % par :

- la fondation Sorégies
- ACTIV' 4 (Département)

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année.

DE COURS EN JARDINS

La Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault vous invite à un concert de Jazz New Orleans en trio :

French Quarter, au château de la Massardière, mercredi 19 juillet 2023 à 18h00.

Le concert sera suivi d'un verre de l'amitié offert par la Municipalité.



Le mot du Maire

ÉDITO

PRUDENCE

Prudence sera le mot qu'il nous faudra respecter cet été encore. Prudence, tout d'abord, pour économiser l'eau. Cet élément vital est en faible quantité dans les nappes et il faut être vigilants pour ne pas gaspiller et s'assurer de la qualité de l'eau du robinet, ce qui nous est garanti par le fournisseur.

Prudence aussi quant aux feux qui peuvent se déclarer dans le massif forestier. Une cigarette jetée par la fenêtre de la voiture, un barbecue trop près des bois et voilà le feu qui est déclaré. La commune et les sapeurs-pompiers sont déjà en alerte. En Gironde en 2022, 30 000 hectares de forêts ont brûlé. A titre de comparaison, notre commune compte 4 300 hectares.

Prudence enfin, pour aider les personnes âgées fragiles dans les périodes de chaleur.

Mais il faut aussi penser à se divertir et profiter des activités offertes durant l'été. Vous pouvez voir le calendrier sur cette page.

Profitez bien de cette période dans notre belle commune. Bon été à tous.

Dominique CHAINE-Maire

TOUS LES FEUX DE VEGETAUX SONT INTERDITS !

LE BAL DU 13 JUILLET

Cette année, nous ne tirerons pas de feu d'artifice. Ce moment de fête ayant lieu tous les deux ans.

Un bal sur la place de la Liberté aura lieu cette année encore, qui fera suite à un repas organisé par le Jame's Kfé. Réservation au **06 31 07 52 50**

JOURNEE CITOYENNE LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

Comme chaque année, nous organisons la journée citoyenne le samedi 23 septembre 2023 au cours de laquelle nous réaliserons les travaux suivants, qui embelliront notre commune :

- Maçonnerie,
- Parking,
- Peinture,
- Ramassage des déchets,
- Entourage des containers à poubelles,
- Fleurissement des rues,
- Restauration.

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous remercions de bien vouloir remplir le bulletin d'inscription ci-joint et de le déposer en mairie au plus tard le 15 septembre 2023. Une réunion publique de préparation de l'évènement aura lieu le jeudi 7 septembre 2023 à 18h30 à la salle des fêtes.

Une garderie gratuite sera organisée à l'Espace Vitet pour les jeunes enfants que les parents devront récupérer le midi pour le repas servi à la salle des fêtes.

Les inscriptions peuvent se faire via le bulletin ci-joint, ou directement à la mairie, ou via intramuros.

Numéro 64 juillet, août, septembre 2023

DATES À RETENIR

JUILLET

Mercredi 5	18h Fête de l'école Anne Frank
Jeudi 13	21h30 bal populaire et repas, place de la liberté
Vendredi 14	12h cérémonie au monument aux morts, suivie d'un pot
Mardi 18	18h - 20h Balade aux yeux bandés, parking du cimetière
Mercredi 19	18h De cours en jardins au château de la Massardière avec le groupe French Quarter

AOÛT

Mercredi 9	8h30 randonnée de l'été, départ parking du lycée agricole
Vendredi 25	18h30 randonnée semi-nocturne, départ salle des fêtes

SEPTEMBRE

Jeudi 7	18h30 Réunion publique Journée citoyenne, salle des fêtes
Samedi 9	9h - 18h Forum des associations, salle des fêtes
Samedi 9	16h30 Festival Esprit rock, terrain de foot Freddy Amiraault
Samedi 23	Journée citoyenne

OCTOBRE

Dimanche 1	6h vide grenier, rue Anne Frank, Comité des fêtes
Dimanche 8	12h - 18h Loto, salle des fêtes, APE Anne Frank

THUR'ECHOPPE, le nouveau nom de l'épicerie

Catherine et Emilie n'ont pas souhaité continuer le James Kdie. C'est donc Céline Couic et son mari qui vous accueillent depuis le vendredi 19 mai 2023 dans leur établissement Thur'Echoppe, où vous trouverez épicerie, produits locaux, fleurs, pain.

Thur'Echoppe est ouverte du lundi au vendredi de 8H à 13H et de 15H à 19H30, le week-end et les jours fériés de 8H à 13H.

Catherine et Emilie continueront de vous recevoir au James Kfé.

TOPE 5 et LE RESSORT

Il est bon de rappeler que l'association TOPE 5 a été créée par les 5 communes de Cenon, Colombiers, Naintré, Scorbé-Clairvaux et Thuré, qui en financent une importante partie.
Cette entité a fondé le CLE (Comité Local pour l'Emploi), organisme qui décide, en fonction de critères très précis, quelles sont les personnes privées durablement d'emploi, qui peuvent intégrer une entreprise traditionnelle ou une Entreprise à But d'Emploi (EBE) comme le Ressort.
L'EBE Le Ressort, compte à ce jour plus d'une quarantaine d'emplois équivalents temps plein (ETP). Sans l'association TOPE 5 qui gère les embauches, l'EBE Le Ressort ne peut exister, et vice-versa.
Quelques difficultés sont apparues au printemps pour le financement de TOPE 5, mais qui, grâce à la bonne volonté des élus des 5 communes, ont été résolues. TOPE 5 et le Ressort ne sont pas "la" solution pour régler les problèmes de chômage, mais aident grandement à fournir de l'emploi sur notre territoire.
Les personnes de Thuré privées durablement d'emploi peuvent se rapprocher de TOPE 5 au 06.19.62.07.18 ou par mail cvrillac.tope5@gmail.com.

Nouvelles restrictions de l'usage de l'eau potable à partir du 14 juin 2023 au 31 octobre 2023.

Arrêté n°2023 DDT SEB 259

Alerte déclenchée pour le prélèvement d'eau en rivière et en nappe sur l'Envigne (50% du volume) à partir du 12 juin 2023.

Arrêté n°2023 DDT SEB 243

Alerte déclenchée pour le prélèvement d'eau en rivière et nappe sur la Veude (Prélèvements interdits) à partir du 12 juin 2023.

Arrêté N°2023 DDT SEB 242

Tous ces arrêtés sont consultables sur les sites de la préfecture ou sur www.thure.fr

100 ANS SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Le Syndicat ENERGIES VIENNE va célébrer 100 ans d'engagement au service du territoire.

Ce centenaire témoigne de l'importance des réalisations sous l'impulsion des élus locaux depuis 1923. Les entreprises du Groupe SOREGIES ont fortement contribué à l'équipement énergétique de la Vienne et les collectivités ont, quant à elles, déjà engagé leur transition énergétique...

Ce syndicat, créé par les collectivités locales fournit l'électricité aux habitants.

Des élus représentent la commune aux différentes instances du syndicat.

LA MARCHE NORDIQUE

Marche nordique tous les dimanches matin. Pour information, contactez Paulette POUPIN au 06 23 29 94 79



ESPACE ADOS : REHABILITATION DE L'ANCIENNE FERME VITET

Comme annoncé dans le bulletin municipal de cette année, le permis de construire et de modification de l'usage des bâtiments a été déposé pour instruction.

Respectant les différents délais administratifs pour l'obtention des autorisations, pour la mise en œuvre d'un appel d'offres et pour le démarrage du chantier; nous estimons que les travaux commenceront en janvier 2024 pour une réception de l'ouvrage en septembre 2024.

Le budget, actuellement estimé à 193 000 € sera subventionné à 80 % par :

- l'état
- le Syndicat Energies Vienne
- la CAF

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 9 septembre de 10h à 17h aura lieu, à la salle des fêtes, le forum des associations. D'un format plus réduit cette année, il sera l'occasion de rencontrer les responsables des associations qui agissent sur la commune. Venez nombreux !

LES ECONOMIES D'ENERGIES

Avez-vous remarqué à la salle des fêtes les nouveaux lampadaires ? Grâce à une grande cellule photovoltaïque, ils sont autonomes et éclairent les parkings toute la nuit. D'un coût de 12 636 €, ils seront vite amortis.

NOTRE EAU

Nos nappes phréatiques n'ont malheureusement pas retrouvé leur niveau minimal, malgré les pluies tombées au printemps ; celles-ci ne s'infiltrant que très peu vers les nappes. Seule, la végétation a pu en profiter.

Le risque de pénurie d'eau est donc latent, et il est très recommandé de récupérer les eaux de pluie pour arroser son jardin, nettoyer les extérieurs ou sa voiture, ce qui évitera de pomper dans les nappes et réduira la facture.

Pour ce faire, vous pouvez vous équiper de récupérateur(s) d'eau, le Syndicat Eaux de Vienne peut vous aider à hauteur de 50 €.

Le formulaire de demande de subvention, accompagné des justificatifs, peut être rempli en ligne sur le site internet d'Eaux de Vienne.

<https://www.eauxdevienne.fr/actualites/aide-a-lachat-dun-recuperateur-deau-de-pluie>



LES INCENDIES

Comme l'année passée, et la pénurie d'eau étant bien présente, il est important pour chacun de faire attention aux feux dans les bois, près des maisons, dans les champs...

Il est donc interdit de faire du feu, et les propriétaires possédant des terrains près des forêts, sont instamment priés de débroussailler régulièrement pour éviter tout risque.

Bien entendu, il faut éviter de fumer lorsque l'on va se promener dans les bois, et d'y laisser ses mégots... (ceux-ci mettent plus de 10 ans à se décomposer). Merci pour Dame Nature.

Un nouveau système national va nous informer sur les risques en fonction des conditions climatiques. Météo France publiera chaque jour une carte intitulée « la météo des forêts » jusqu'en octobre. À l'instar de la carte de vigilance pour les inondations ou celle pour les canicules, il y aura quatre niveaux de vigilance avec un code couleur : vert, jaune, orange, rouge. On pourra donc avoir par exemple les départements du Var ou de la Gironde en "vigilance rouge feux de forêt" et les Landes en orange. C'est un dispositif de sensibilisation pour rappeler les bons gestes à adopter.

Tous les feux de végétation sont strictement interdits !



LA VOIRIE

Cet été, un plan de travaux de voirie va permettre d'améliorer nos routes. La route du Carroi Bernard, très endommagée sera refaite dans la partie proche de la D725.

Une société viendra réparer, par plaque, les défauts et dégradations dans toute la commune et deux chemins blancs seront recouverts de « bi couche » qui évitera les trous et les interventions des services techniques très fréquentes.

Le coût de ces travaux sera de 24 000€ en investissement et 30 000€ en fonctionnement.

CCAS

En 2022 les membres du CCAS et le président ont servi 140 repas et porté 231 colis aux personnes de 70 ans et plus. Malgré la période difficile et un budget en baisse, lors de la dernière réunion du CCAS, tous ont décidé de maintenir ces actions qui sont très appréciées et attendues par nos aînés. Les jeunes du PAJ ainsi que les animatrices leur apportent toujours une aide précieuse. Merci à eux.

L'année 2022 a été très compliquée pour de nombreuses familles en grande difficulté et là aussi, le CCAS est intervenu. Dans les bonnes nouvelles, une assistante sociale a été désignée pour la commune et si vous avez des problèmes vous pouvez contacter la mairie au 05 49 93 96 19 ou la Maison des solidarités à Châtellerault au 05 49 23 23 02 (Mme FROGET).

TRANQUILLITÉ VACANCES

L'Opération Tranquillité Vacances concerne tous les départements français. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires. Afin de prévenir les éventuels cambriolages, ce dispositif de gendarmerie, propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs absences prolongées et de les prévenir en cas d'anomalie. Depuis le 20 juin 2022, cette démarche est dématérialisée. Vous pouvez vous rendre dans une gendarmerie ou sur le site.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>



LES NUISANCES SONORES ET TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC

Les bruits de voisinage de jour comme de nuit sont tolérés tant qu'ils ne nuisent pas au repos des autres. Lois et civilité sont de rigueur, les troubles anormaux sont passibles d'une amende. La municipalité rappelle que les activités générant du bruit ne sont autorisées par arrêté préfectoral qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Si vous êtes victime de bruits anormaux de voisinage, le premier réflexe est d'aller en discuter avec votre voisin. Invitez-le à venir constater la nuisance que vous subissez, il n'en est peut-être pas conscient.

IL S'AGIT AUSSI-BIEN DE TAPAGES NOCTURNES QUE DE NUISANCES DIURNES !



80 ANS

Il y aura bientôt 80 ans, des aviateurs sont venus bombarder un dépôt de munition allemand en forêt de Châtellerault et ont perdu la vie.



Notre devoir de mémoire, porté chaque année par les élus et les habitants nous oblige à penser plus fort encore en 2024 à eux. Philippe FAULCON habitant de la commune a réalisé un ouvrage intitulé : « 1944 la Vienne sous les bombes ».

Nous préparons les cérémonies en mai 2024 et déjà, des habitants nous ont proposé leur aide ou leurs souvenirs. Il est encore temps de vous manifester.